

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 9 juin 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria — bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
PHASE - 2
Notre dossier : 312-00655
Dossier Régie : R-3837-2013

Chère consœur,

Suivant votre correspondance du 2 juin dernier, nous déposons les réponses de Gaz Métro à la demande de renseignements n° 16 de la Régie, soit la pièce Gaz Métro-19, Document 30.

Dans cette correspondance, vous demandiez également de vous faire parvenir des renseignements afin de permettre la planification des audiences qui auront lieu à compter de demain. En réponse à votre demande, Gaz Métro informe la Régie de ce qui suit.

- **Temps requis pour la présentation de la preuve**

Gaz Métro fera entendre les témoins suivants :

- Caroline Dallaire, chef de service, tarification

- Josée Duhaime, chef de service, opérations et centre de contrôle du réseau (CCR)
- Jean-Sébastien Huet, chef de service, affaires contractuelles

Gaz Métro dépose une version révisée de la pièce Gaz Métro-2, Document 21 comprenant les *curriculum vitae* des témoins.

Gaz Métro informe la Régie qu'elle ne prévoit pas faire de présentation dans le cadre de sa preuve orale compte tenu, notamment, de ses réponses aux questions de la demande de renseignements n° 16 de la Régie. Ainsi, à la suite de l'adoption de la preuve écrite, les témoins de Gaz Métro seront disponibles pour répondre aux questions.

- **Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants**

Gaz Métro demande à la Régie de lui réserver une période maximale de 15 minutes pour contre-interroger les témoins de chacun des intervenants.

- **Temps prévu pour l'argumentation**

Gaz Métro demande à la Régie de lui réserver une période de 20 à 30 minutes pour son argumentation.

Finalement, nous déposons une liste révisée des pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(S) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/nv

p.j.